



# CFBL

Coopérative Forestière Bourgogne Limousin

# Info

## BUREAU EN LIMOUSIN

### SIÈGE SOCIAL

ZA du Theil - BP 85  
19203 USSSEL CEDEX  
Tél 05 55 46 35 00  
Fax 05 55 46 35 01  
E-mail : cfbl@cfbl.fr

## BUREAUX EN BOURGOGNE

### NOUVELLE ADRESSE

#### CFBL BUREAU CÔTE D'OR

Parc de Mirande  
14, rue P. de Coubertin  
21000 DIJON  
Tél. 03 80 68 44 44  
Fax 03 80 67 77 20  
E-mail : dijon@cfbl.fr

#### CFBL BUREAU MORVAN

10, rue Mazagran  
71400 AUTUN  
Tél. 03 85 86 01 30  
Fax 03 85 86 01 39  
E-mail : autun@cfbl.fr

#### CFBL BUREAU NIÈVRE

6, rue Claude Tillier  
58000 NEVERS  
Tél. 03 86 93 02 90  
Fax 03 86 36 22 43  
E-mail : nevers@cfbl.fr

#### CFBL BUREAU SAÔNE-ET-LOIRE

Route de Mâcon  
71960 LA ROCHE VINEUSE  
Tél. 03 85 51 66 10  
Fax 03 85 37 75 93  
E-mail : laroche@cfbl.fr



Union de la Coopération  
Forestière Française



"Une forêt privée gérée et préservée  
par un réseau d'hommes compétents  
au services des générations futures"

## Quels bénéfices attendre de la création de CFBL ?

**S**ans doute cette question se pose-t-elle à ceux d'entre vous qui n'ont pas pu assister aux différentes discussions et assemblées ayant précédées l'acte de création de CFBL ?

C'est pourquoi, à l'occasion de ce premier bulletin d'information, il nous a paru opportun de rappeler en quoi la création de CFBL fournit aux adhérents le meilleur outil possible face aux défis à venir.

L'économie d'échelle résultant de cette restructuration va permettre d'agir sur un certain nombre de leviers importants pour la défense des intérêts des adhérents. En voici deux qui nous apparaissent comme majeurs.

### 1 - Le développement de la gestion forestière et du service au propriétaire

En effet, la rédaction des documents de gestion (Plan simple et diagnostic de gestion) intègre de plus en plus d'éléments (typologiques, environnementaux, etc...) demandant une cartographie complexe et nécessitant des moyens et des compétences élevés.

En parallèle, le développement souhaité des surfaces sous contrat de gestion, impose l'utilisation d'outils informatiques performants, capables de fournir instantanément pour l'ensemble des propriétés concernées, toutes les données nécessaires à leur suivi ou à la satisfaction de la demande d'un client.

Ainsi la fusion permettra-t-elle de renforcer et d'étendre l'investissement en informatique, et plus particulièrement en cartographie informatisée, à l'ensemble des deux sections, durant les deux prochaines années.

### 2 - La contractualisation de débouchés pérennes et rémunérateurs

Face à des marchés de plus en plus globalisés et internationalisés il est vital d'avoir un comportement dynamique. Aussi notre projet repose-t-il d'abord sur des synergies concernant le chêne et le douglas.

Pour la première essence, les compétences de la Bourgogne sur le haut de gamme sont très complémentaires de celles concernant le milieu de gamme Limousin. Elles permettront l'approche des marchés, puis leur accès par le biais de l'une ou l'autre spécificité.

En ce qui concerne la seconde essence (dont le volume à commercialiser va exploser dans les dix ans à venir), la réunion des deux premières régions françaises productrices de douglas permettra la création d'un pôle majeur. En effet, nos clients exigent aujourd'hui des produits précis destinés à des usines spécialisées pour des fabrications standardisées. En outre, leurs besoins s'accompagnent d'une demande implicite pour un véritable service d'approvisionnement.

C'est pourquoi, la fusion autorisera une organisation plus structurée et la mise en place plus efficace de circuits de commercialisation adaptés.

Ces deux axes ont été retenus et approuvés à l'unanimité par les conseils d'administration des deux coopératives initiales (UFOB et CFL) et lors des deux assemblées générales qui ont entériné la fusion et donné naissance à CFBL.

Le Président  
Elie de Cosnac

Le Vice-Président  
Benoît Pigé

## PRÉSENTATION DE LA NOUVELLE STRUCTURE CFBL

La Coopérative Forestière Bourgogne Limousin (CFBL), permet à UFOB et CFL de prendre une dimension nouvelle adaptée aux exigences de l'économie moderne, et de répondre à un souci d'efficacité au bénéfice de ses adhérents propriétaires forestiers.

✓ Son président est M. Elie de Cosnac, ancien président de CFL, tandis que M. Benoît Pigé, ancien président de l'UFOB est nommé Vice-Président.

✓ Lionel Say ancien directeur de CFL devient directeur général de la nouvelle entité.

✓ Le siège social de la nouvelle coopérative est à Ussel (19200) ZA du Theil.

✓ CFBL présente les caractéristiques suivantes :

- Zone d'activité : 8 départements, (de la Haute-Vienne jusqu'en Côte d'Or)

- Adhérents : 6 100 actionnaires.

- Superficie des forêts adhérentes 90 000 ha

- Surfaces annuelles travaillées 1 900 ha en travaux de sylviculture.

- Moyens humains : 59 personnes

- Moyens matériels : 3 porteurs

- Moyens associés : Une filiale d'exploitation MECAFOR (7 machines d'abattage et un porteur)

- Commercialisation annuelle : Environ 328 000 m<sup>3</sup> de bois.

- Chiffre d'affaires : 16 millions d'euros.

### DES RENFORTS SUR LA BOURGOGNE

Le président Elie de Cosnac écrivait en juin dernier : « Le potentiel de production est plus important en Bourgogne qu'en Limousin ». C'est un fait que la surface des forêts des adhérents Bourguignons est un peu plus du double de celle des propriétaires Limousins, alors que paradoxalement les proportions de personnel y sont inversées (11 techniciens et ingénieurs en Bourgogne pour 23 en Limousin).

C'est pourquoi CFBL renforce le personnel bourguignon en embauchant :

- **Edouard Bonnafoux** pour seconder David Lechevin sur le Morvan et développer ce secteur où les plantations sont nombreuses et nécessitent un maximum de moyens. Ce dernier suivra plus particulièrement les chantiers d'exploitation et de sylviculture.

- **Guillaume Combet** viendra quant à lui soulager Bruno Ramage. Formé par apprentissage en Limousin, il est déjà rodé aux procédures de la coopérative.

### UNE RESTRUCTURATION DES SERVICES

#### - En Bourgogne

- **Sandrine Mangin** remplace Laurence Bedin à la comptabilité. Elle assurera les comptes de CFBL avec toute l'équipe administrative.

- **Henry François Paya** remplace Julien Petit sur la Côte d'Or. Il développera la gestion et la sylviculture sur ce département avec Jérôme Michel. En revanche Stéphane Pêchoux ne fait plus partie de l'effectif.

#### - En Limousin

**Etienne Roger** quitte la CFBL et **Chantal Brodin Prévosto** prend la responsabilité du service «Gestion Reboisement». Afin de garder au service toute sa potentialité, une offre d'embauche vient d'être lancée.

**Un apprenti** sera recruté en remplacement de Guillaume Combet. La responsabilité de sa formation sera confiée à Stéphane Patou, responsable de secteur Haute-Vienne et Basse Corrèze.

### UN SUPPORT INFORMATIQUE ADAPTÉ

Le développement de la coopérative va être accompagné d'un investissement significatif en informatique :

- **Une mise en réseau** de l'ensemble des postes. Chaque technicien aura par ce biais directement accès à l'ensemble des données concernant les chantiers des adhérents et la capacité de vous renseigner instantanément. Le suivi des chantiers devrait en être également facilité.

- **Une adresse e-mail** pour chaque technicien dès le mois de septembre pour favoriser la communication interne et externe.

- La mise en place du site internet ([www.cfbl.fr](http://www.cfbl.fr)) qui devrait permettre à quiconque, d'obtenir des informations sur la coopérative. Celui-ci comportera des informations sur l'organisation, l'actualité, les marchés, les coordonnées du personnel et il sera possible par

e-mail, de poser des questions ou de proposer des suggestions.

A travers cet effort important d'équipement, la coopérative exprime donc toute sa volonté d'être à votre écoute.

Bernard Palluet  
Responsable qualité  
[bernard.palluet@cfbl.fr](mailto:bernard.palluet@cfbl.fr)

### CFBL SUR LE WEB : CHANGEMENTS D'ADRESSES !!

Il vous faudra désormais aller à l'adresse [www.cfbl.fr](http://www.cfbl.fr) pour nous rendre visite sur internet. Pour nous contacter, notre adresse électronique devient [cfbl@cfbl.fr](mailto:cfbl@cfbl.fr)

Vous pouvez aussi contacter directement l'un de nos techniciens en respectant la règle qui est d'usage :

**prenom.nom@cfbl.fr** le tout en minuscule et sans accent.

Pour les prénoms composés : séparer les deux prénoms par un tiret ("-").

Pour les noms à particule : rattacher la particule directement au nom.

## CFBL MET A DISPOSITION DES OUTILS PERFORMANTS

### Un service de cartographie informatisée de pointe

Il y a un an le service Gestion-Sylviculture de la région Limousin s'est doté d'outils cartographiques modernes : récepteurs GPS pour l'acquisition des données sur le terrain et logiciels SIG pour l'exploitation des données.

Depuis, l'utilisation quotidienne de ces outils montre à quel point ils sont devenus précieux pour le gestionnaire forestier. Une fois, les données recueillies sur le terrain, ce dernier dispose en effet d'informations thématiques (types de peuplement, interventions prévues, réseau de desserte) qu'il peut analyser aisément sous forme de cartes et de statistiques (cf image).

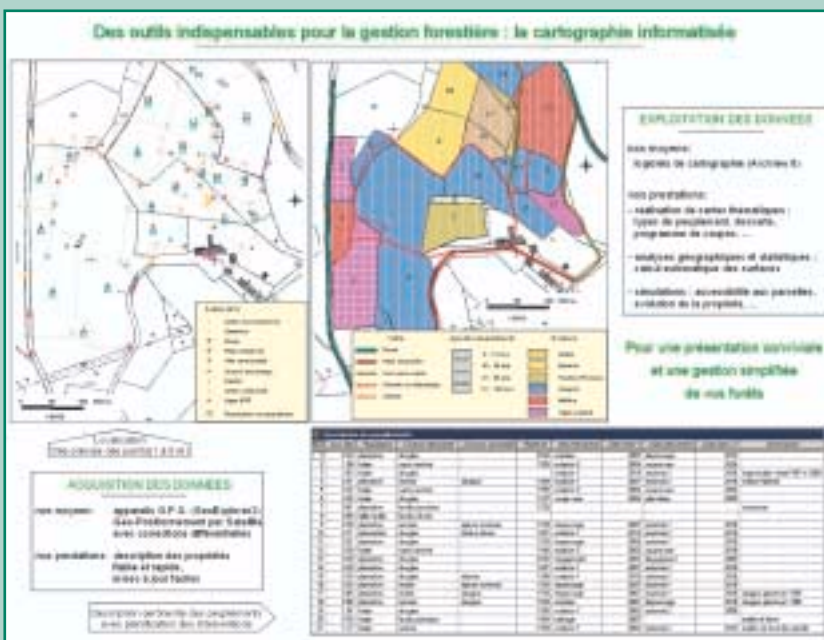
Bon nombre d'opérations sont aujourd'hui facilitées par la cartographie informatisée :

- calcul de surface à reconstituer pour le montage des dossiers de subvention,
- aide à la décision pour les études paysagères, l'ouverture de pistes,
- expertise de propriété,
- réalisation et mises à jour de documents de gestion.

Ainsi, près de 1 000 ha soumis à Plan Simple de Gestion ont été décrits avec l'aide du SIG depuis l'été 2002.

Anthony Lecour

Responsable cartographie - [anthony.lecour@cfbl.fr](mailto:anthony.lecour@cfbl.fr)



## COMMENT SAVOIR SI LES EXIGENCES CLIENTS ONT ÉTÉ SATISFAITES ?

Si la connaissance « des exigences » de nos clients a toujours été l'une de nos préoccupations, la mesure de leur satisfaction est jusqu'à présent restée une démarche plus floue. Ces deux points (qui font d'ailleurs partie des critères liés à la mise en place des normes qualités ISO 9001), identifient :

- des clients, acheteurs de produits bois (en général des industriels),
- des clients acheteurs de services (le plus souvent les propriétaires).

La particularité de ces derniers, réside dans le fait qu'ils sont également les fournisseurs de matière (les arbres) et les propriétaires de l'entreprise coopérative. Le système de retour d'information (déjà mis en place, pour le Limousin) par le biais d'une fiche de liaison est maintenant en vigueur sur les deux régions.

De la même façon, nous allons être amenés à nous adresser aux clients bois sous une forme qui reste encore à déterminer.

### 1 - Que peut on attendre d'une analyse de la satisfaction ?

Pour ce qui intéresse les propriétaires, l'analyse des fiches de liaison montre que le taux de retour est de l'ordre de 20% et que sur les réponses analysées, les insatisfaits représentent 32% pour 2002.

Est-ce à dire que ceux qui ne répondent pas sont tous des satisfaits (80%) et qu'au contraire, les répondants sont plutôt des mécontents ? En fait, si l'on rapproche ce chiffre de celui du taux de réclamations des adhérents qui s'élève à près de 6,5% des chantiers en 2002, il semblerait que vous répondiez d'autant plus facilement aux fiches de liaisons que vous avez des griefs à l'égard de votre coopérative.

D'autre part, on constate dans les réponses, une augmentation des remarques et parallèlement une diminution des satisfaits sur les trois dernières années (depuis la tempête).

Peut-on en déduire pour autant que la réalité des adhérents satisfaits des prestations de la coopérative se situe aussi près des 70% ?

Il est évident qu'un maximum de réponses permettrait d'avoir une image plus représentative de la réalité et par conséquent, conduirait en apportant des corrections à nos actions, à travailler au plus près des préoccupations de chacun.

### 2 - Comment se répartissent les griefs relevés par l'analyse des fiches de liaison ?

1°) Plus du tiers des sujets de mécontentement proviennent d'un défaut de communication :

- Le contrat n'a pas été suffisamment explicite sur les conditions de réalisation et de réception des chantiers (revue insuffisante);

- Le propriétaire n'a pas eu suffisamment d'informations sur la réalisation et la réception de son chantier

2°) 10% des remarques concernent des délais trop longs.

3°) Les 60 % restant se répartissent sur différents points, à traiter certes, mais à un deuxième niveau d'urgence.

### 3 - Quelles prises en compte de ces constatations ?

Le rendu de ce type d'analyse est fait jusqu'à aujourd'hui à un rythme bisannuel au sein d'un petit groupe de travail appelé « comité de pilotage ».

Celui-ci est composé d'une dizaine de personnes (Le président de CFBL, plusieurs

administrateurs, un propriétaire et des personnels).

Ainsi, les décisions qui ont été prises au vue de ces résultats, lors du dernier comité sont-elles les suivantes :

a) Commenter et rappeler aux techniciens en réunion mensuelle, les résultats de ces analyses.

b) Prévoir une harmonisation des critères d'analyse entre les indicateurs (fiche de liaison et réclamations) et une analyse par secteur.

c) Envoyer systématiquement la fiche de réception de bois au propriétaire quand il ne peut pas y participer.

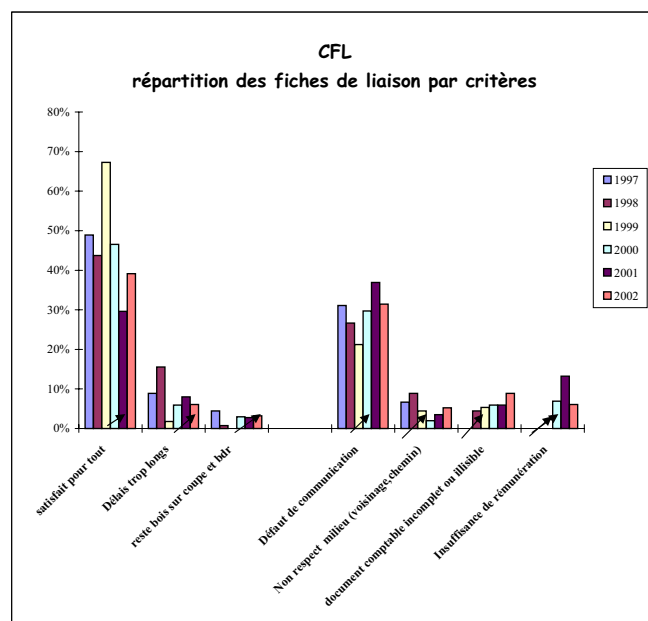
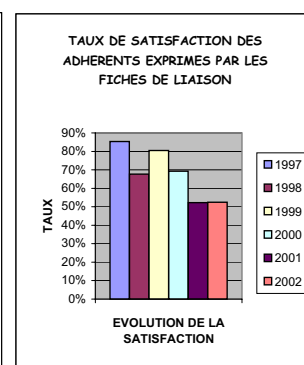
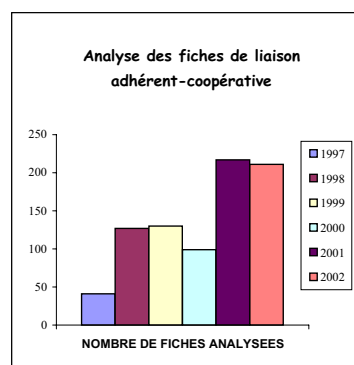
d) Modifier la fiche de liaison et demander : « La fiche de réception vous a-t-elle été envoyée ? ».

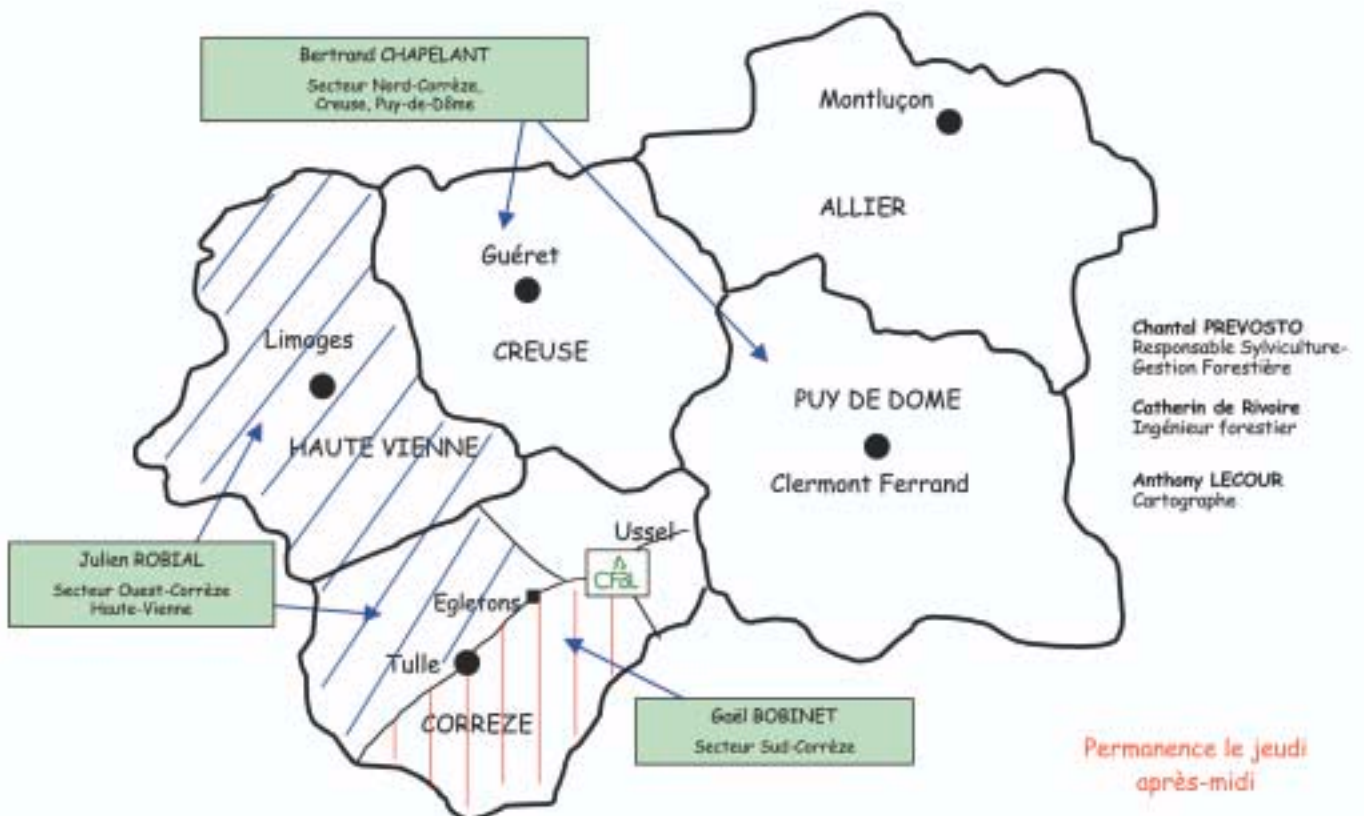
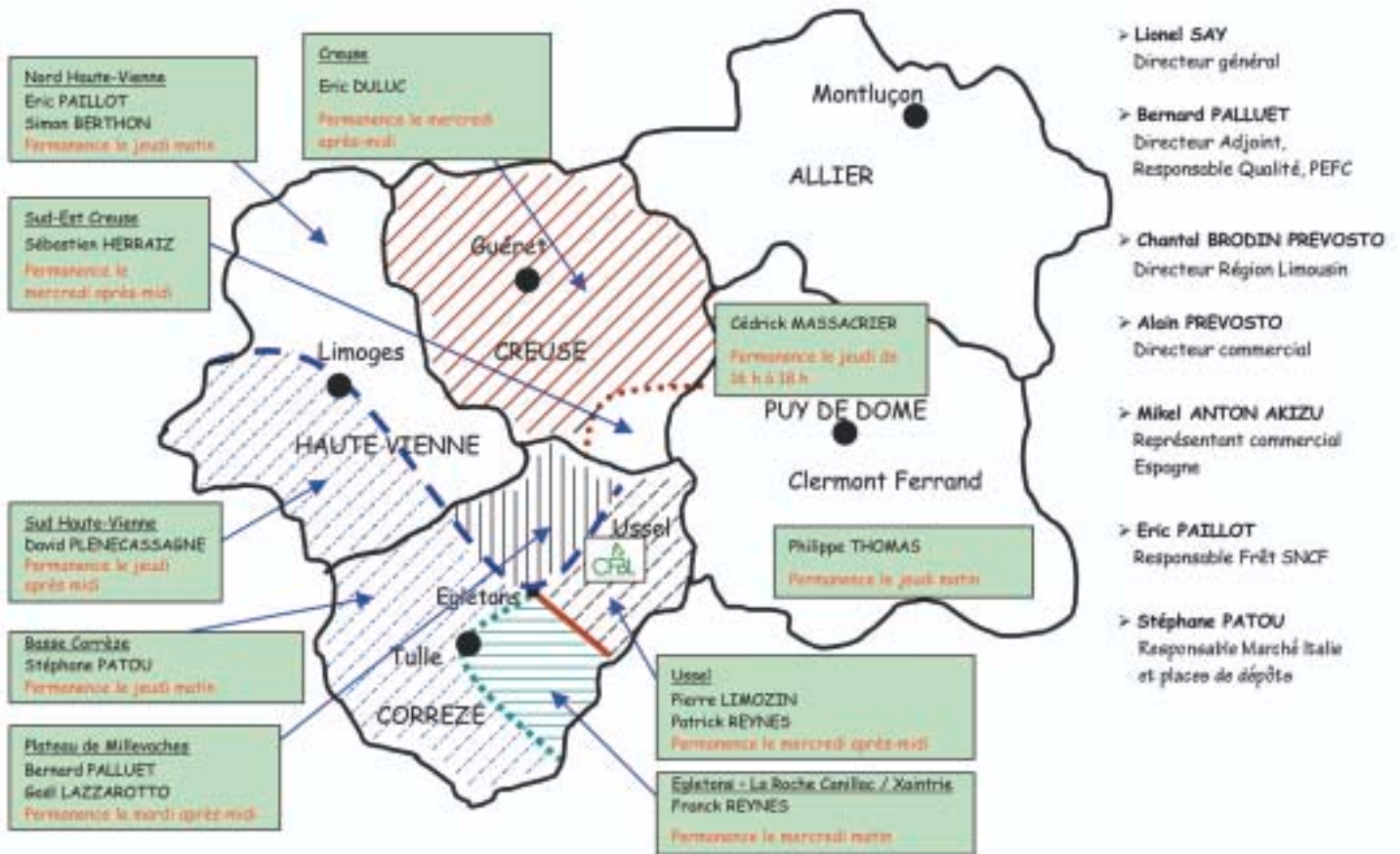
e) Mettre la double signature sur les lettres de réponse aux fiches de liaison ou de réclamation lorsque celles-ci sont faites par le responsable qualité en liaison avec le technicien.

f) Mesure complémentaire liée à un autre indicateur (ex : le taux de réclamations = nombre de réclamations/ nombre de chantiers).

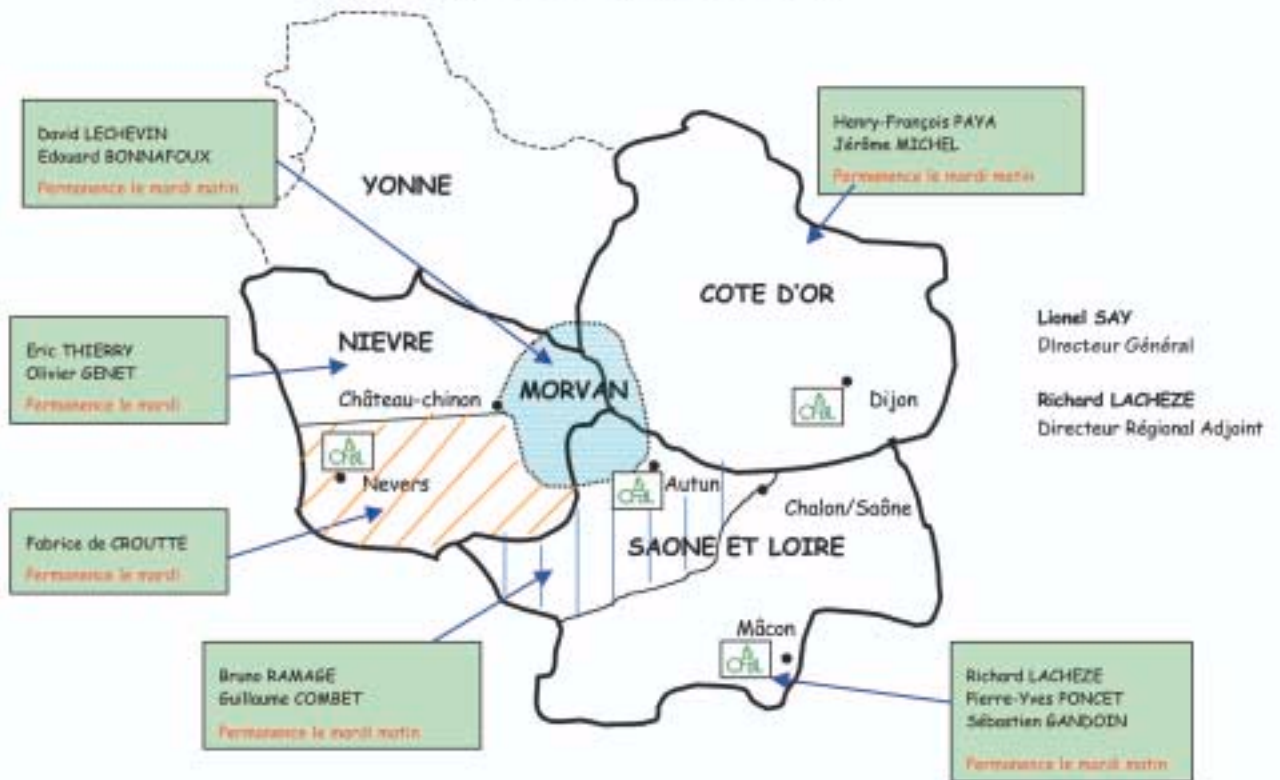
Objectif pour 2003 : Passage de 10% en 2002 à 8% en 2003 (Il s'agit de l'ensemble des réclamations. Elles concernent aussi les parties intéressées que sont les mairies, riverains, EDF, PTT, etc.).

Bernard Palluet  
Responsable qualité  
bernard.palluet@cfbl.fr





Service commercialisation des bois  
et gestion forestière sur la BOURGOGNE



*L'équipe CFBL à Euroforest*



La volonté affirmée de l'Union de la Coopération Forestière Française (UCFF) est d'être un élément dynamique du mouvement Européen de certification de gestion durable (PEFC).

Aujourd'hui, à l'échelle du pays, 70% des propriétaires forestiers privés engagés dans PEFC sont des adhérents des coopératives (3 000 propriétaires représentant 125 000 ha en Juin).

Parmi eux, un tiers a suivi les engagements de la politique de qualité PEFC du Groupe des Coopératives Forestières Françaises (GCF), mais au final, quelque soit leur choix,

tous les propriétaires adhèrent aux entités régionales PEFC.

Le mouvement est bien engagé et doit se poursuivre pour être en mesure de peser le plus lourd possible face à la demande des marchés. En effet, la coopération a besoin d'arguments dans ses rapports avec les différents partenaires (qu'ils soient clients bois ou parties intéressées). Elle doit aussi être réactive à leurs demandes.

Or, à ce jour, CFBL est dans l'impossibilité de garantir un chiffre global précis de la situation de ses adhérents

vis-à-vis de PEFC. Ceux dont nous disposons (156 adhérents pour 4 980 ha) représentent pratiquement les seules adhésions par le biais du groupe (soit 5,2% des propriétaires et 3,9% de la surface totale).

C'est la raison pour laquelle, lorsque l'adhésion à PEFC se fait directement à l'entité régionale (ce qui est le cas pour la totalité des adhérents Bourguignons), il est important que CFBL en soit informée.

Bernard Palluet  
Responsable qualité  
bernard.palluet@cfbl.fr

## RAPPORT JUILLOT SUR LA FILIERE BOIS FRANCAISE

Quoi de neuf pour les propriétaires forestiers ?

Dominique Juillot, député de Saône-et-Loire vient de terminer une mission parlementaire axée plus particulièrement sur « la compétitivité de la filière bois française au regard des enjeux de la gestion durable ».

Son fil conducteur, après avoir rencontrés les acteurs socio-économiques de la filière se traduit ainsi : « Passer du discours aux actes ».

a) Pour œuvrer à la gestion durable, en relançant un

véritable plan de construction bois et une politique du bois énergie.

b) Pour améliorer l'efficacité et le dynamisme de la filière, en instaurant une stratégie commune entre état et profession.

c) Pour renforcer la compétitivité de la filière en organisant la jonction entre production et marchés.

Il indique des pistes intéressantes qui mériteraient d'être prises en considération par la profession et nos dirigeants politiques afin d'être traduites en solutions juridiques administratives, financières et organiques.

Ce rapport apporte des solutions concrètes pour une utilisation élargie du bois concourant aux économies

d'énergie fossile et au stockage du carbone.

- Il met en avant pour la filière, les besoins de communication, services, certification, standardisation, valeur ajoutée, liaison forêt-industrie etc...

- Il évoque aussi très nettement pour celle-ci la **nécessité d'une réorganisation amont passant par le regroupement foncier et de gestion**.

En somme, un rapport qui mérite non seulement d'être lu, mais surtout d'être suivi d'effets.

La coopérative pourra transmettre le document intégral à ceux d'entre vous qui le souhaiteraient et qui en feraient la demande.

Bernard Palluet  
Responsable qualité  
bernard.palluet@cfbl.fr

## La sécheresse → conséquences

On vient de vivre un été exceptionnel de chaleur qui fait suite à un printemps déjà assez sec comme on le relatait dans le CFL INFO de juin dernier.

Les conséquences pour les forestiers sont importantes, notamment :

- sur les taux de reprise des plantations de la saison dernière qui sont parfois catastrophiques et dans tous les cas ou presque un regarni s'impose.
- sur des dépérissements d'arbres adultes, notamment dans les stations sèches orientées au sud.

Pour les plantations, l'incidence financière est importante pour les propriétaires, d'autant plus que la garantie de reprise ne fonctionne pas en cas de telle sécheresse.

C'est pourquoi, votre coopérative CFBL par l'intermédiaire de la fédération nationale UCFF a rencontrée le 20 août dernier le cabinet du ministère de l'Agriculture pour faire reconnaître l'état de catastrophe naturelle chez les propriétaires forestiers et faire en sorte que les regarnis puissent être subventionnés.

Pour les arbres adultes dépérissants, une extraction est à programmer avec votre technicien afin d'éviter d'éventuelles complications à partir des arbres secs ou dépérissants.

## EUROFOREST UN BILAN TRÈS POSITIF

La grande foire Euroforest s'est très bien déroulée les 13, 14 et 15 Juin derniers sur la propriété de notre adhérent le Groupement Forestier de Chaumont, en Saône-et-Loire, près de Charolles.

Les chiffres parlent d'eux-même :

- 29 000 visiteurs sur les 3 jours malgré l'orage du Dimanche qui a écourté la manifestation de quelques heures.

- 270 exposants satisfaits de la fréquentation, du volume d'affaires, de l'organisation.

Euroforest a été la première occasion pour communiquer sur la fusion de UFOB et CFL.

Ce grand rassemblement des forestiers de tout le pays et même au-delà a permis de commencer à faire connaître CFBL aux propriétaires, mais aussi aux scieurs, aux bûcherons et débardeurs, et à toutes les organisations forestières largement représentées.

Euroforest a été aussi l'occasion d'un premier rassemblement de l'ensemble du personnel CFBL (voir photo) : une solide équipe au service des adhérents de Bourgogne et du Limousin. CFBL peut être fière d'être un acteur principal (avec aprovalbois) de l'organisation d'Euroforest. En effet, bien que l'édition 2003 était seulement la troisième, cette manifestation est aujourd'hui une référence dans le monde des foires forestières internationales avec Elmiawood en Suède KWF en Allemagne et Forexpo dans les Landes.

La prochaine édition aura lieu sur le même site à Saint Bonnet de Joux permettant ainsi de profiter du circuit aménagé qui a ravi aussi bien les exposants que les visiteurs.

Parions que le renfort du Limousin permettra d'améliorer encore l'organisation et le succès du prochain Euroforest en 2006 ou 2008 ...

# Comment le revenu des parcelles évolue-t-il dans le temps ?

La coopérative disposant maintenant de trente ans de recul, peut-être est-ce possible de répondre à certaines questions qui viennent parfois à l'esprit, par exemple comme la suivante ? Comment le revenu des coupes d'une propriété a-t-il évolué ces deux dernières décennies ?

## 1 - Préambule

- Les données proviennent de chantiers qui ont été effectués dans la propriété de M. Marc d'Ussel en Haute Corrèze, à trois périodes différentes 1985, 1995 et 2003.
- Les exploitations concernent des types de peuplements identiques, en 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> éclaircies de sapin pectiné et d'épicéa.
- L'abattage des bois pour les années 1985 et 1995 a été fait manuellement tandis que l'exploitation de 2003 est entièrement mécanisée.
- En ce qui concerne les produits :
  - Les interventions de 1985 et 1995 comptent le même nombre de produits (3)
  - La coupe de 2003 porte sur 6 produits.

## 2 - Commentaires

- Le cas présenté n'a qu'une

valeur d'exemple et ne peut donc pas être systématiquement extrapolé à d'autres chantiers.

b) Il est important de rappeler que le prix d'achat des bois est un prix résiduel. Il est lié aux conditions d'exploitation (type de coupe éclaircie ou coupe rase, difficulté de mise en œuvre du chantier) et à la pression du marché.

c) la mécanisation permet un tri des bois plus fin. Il est possible non seulement d'avoir un classement par spécifications (longueur, diamètre mini, diamètre maxi) mais également par qualité (billon qualité fermette, billon qualité charpente etc...).

d) En ce qui concerne l'aspect financier et en tenant compte d'une actualisation de la monnaie, on constate une progression dans le prix d'achat.

Cette hausse est très directement liée à une meilleure optimisation des produits. Cependant, elle n'est pas la conséquence de ce seul facteur et le temps de réaction entre le début et la fin du chantier est aussi une source d'économie dont le propriétaire bénéficie.

PRODUITS	VALEUR DE LA COUPE (FMS)	PRIX ACHAT (FMS)	REVENU DE LA COUPE (FF)	PRIX MOYENS (FMS)	PRIX CONSTANTS EN EURO	DEBUT DE CHANTIER	DEBUT DES VENTES	FIN DES VENTES
<b>1985</b>								
Pectinés	280	80	8400					
Billon sciage	50	150	8000					
Pectinés	47	280	8400					
<b>Total</b>	<b>377</b>	<b>410</b>	<b>24800</b>	<b>65</b>	<b>13,7</b>			
<b>Durée du chantier</b>						<b>31 MOIS</b>		
<b>1995</b>								
Pectinés	50	25	2100			Jan 95	Fev 98	Oct 98
Billon pectinés	221	48	14100					
Billon sciage	174	180	28100					
<b>Total</b>	<b>445</b>	<b>253</b>	<b>44300</b>	<b>98</b>	<b>11,4</b>			
<b>Durée du chantier</b>						<b>3 MOIS</b>		
<b>2003</b>								
billon pectinés 11xLx2,6m	8	10	80			Jan 03	Jan 03	Nov 03
billon sciage 18x L=6m	100	52,5	24000					
billon pectinés 15x L=2m	23	80	1160					
billon sciage fermette 20x Lx2,2m	17	177	12600					
billon sciage charpente 20x Lx2,2m	54	117	8100					
billon charpente 25x L=6m	43	140	8000					
<b>Total</b>	<b>245</b>	<b>297,5</b>	<b>43560</b>	<b>173</b>	<b>11,8</b>			
<b>Durée du chantier</b>						<b>3 MOIS</b>		

D'autre part, la possibilité dont dispose la coopérative de « coller au marché » c'est-à-dire de répondre dans un temps très court à la demande d'un client, permet très souvent d'atteindre un niveau de prix de vente supérieur à une vente décalée. Ceci confirme aussi l'importance capitale de la gestion des propriétés (contrat forêt confiance, diagnostic et PSG) qui permet de connaître en temps réel le potentiel disponible pour les demandes exprimées.

Cet exemple participe à la démonstration que la notion de prix des bois et donc de revenu pour le propriétaire est étroitement liée aux paramètres :

- technologiques (mécanisation),
- d'optimisation (tri des produits),
- de réactivité (Réponse au client et durée des chantiers),
- de gestion (connaissance de la ressource),
- de marché (connaissance des marchés nationaux et internationaux),
- de qualité (dans l'exécution du travail d'exploitation et la conformité des produits).

Sans nul doute les horizons de progrès sont-ils encore immenses et n'avons-nous pas encore tout imaginé ? En fait, ce constat est plutôt réconfortant car il laisse entrevoir encore de belles perspectives d'avenir pour nos forêts !

Alain Prévosto  
Directeur commercial  
alain.prevosto@cfbl.fr

## CFBL INFO AU SERVICE DU SYNDICALISME FORESTIER

La coopérative souhaite offrir une tribune au syndicalisme forestier en lui ouvrant les pages de son bulletin d'information. C'est ainsi que le syndicat des propriétaires forestiers de Saône-et-Loire, par la plume de son président Monsieur de Vaucelles est le premier à saisir cette opportunité. Voici sa lettre :

« Merci à la Coopérative Forestière Bourgogne Limousin et à son directeur, Monsieur Lionel Say, d'ouvrir les pages de CFBL info au syndicalisme forestier ».

Nos missions, que nous soyons coopérateur ou syndicaliste, sont parallèles, mais bien sûr différentes. D'abord vis-à-vis de l'administration (ministères de l'agriculture, de l'environnement, des finances, des services des préfectures et des conseils régionaux et généraux), et également vis-à-vis de la filière.

Le syndicalisme a également des fonctions « régaliennes » puisque nos représentants au Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) élus par tous les propriétaires approuvent les Plans Simples de Gestion (PSG) et définissent avec les pouvoirs publics la politique forestière de la région.

C'est aussi grâce à l'action du syndicalisme que les dispositions fiscales favorables à la forêt ont été mises en place :

- exonération des 3/4 des frais de succession,
- exonération des 3/4 de l'ISF,
- mise en place du forfait pour les revenus forestiers.

D'autre part, l'aide que le syndicalisme forestier apporte à la coopération en Bourgogne est peu connue, par exemple : l'assistance technique des ingénieurs et techniciens du CRPF.

Le transfert à l'UFOB de la vente du syndicat de Saône-et-Loire à Autun à la fin des années 1980.

Pour le syndicat, la création de la coopérative CFBL est un événement très important. En effet, la montée en puissance de la production de douglas (qui devrait passer de 300 000 m<sup>3</sup> à 1 million de m<sup>3</sup> dans moins de 10 ans), nous impose de changer « d'échelles » pour nos méthodes de commercialisation. La Bourgogne qui est le premier producteur de chêne a besoin aussi d'une coopérative forte.

Nos quatre secrétariats départementaux des syndicats sont à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et, en particulier pour vos problèmes d'assurances « responsabilités civiles des propriétaires de bois » incluses dans la cotisation au syndicat.

Le Président du Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs de Saône-et-Loire  
M. Roland de Vaucelles

### Adresses des Syndicats de Bourgogne

**Syndicat des Propriétaires Forestiers de Côte d'or et de Saône-et-Loire à Dijon**  
42, rue de Mulhouse  
Tél 03 80 36 21 40  
Présidents : Marc Pélissonnier et Roland de Vaucelles

**Syndicat des Propriétaires Forestiers de la Nièvre**  
6, rue Claude Tillier  
58000 Nevers  
Tél 03 86 59 38 97  
Président : Général Bruno de Soos

**Syndicat des Propriétaires Forestiers de l'Yonne à Auxerre**  
14, rue Guyenemer - BP 317  
89005 Auxerre  
Président : François Maës.

**NDLR** Nous invitons les syndicats des autres départements à profiter de CFBL info pour la publication de leur communication dans les prochains numéros à paraître.

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CFBL EST LE SUIVANT :

- **Président** : Mr Elie de Cosnac, propriétaire à Salon la Tour (19)
- **Vice-Président** : Mr Benoît Pigé, Président de la section Bourgogne, propriétaire à Laignes (21)
- **Vice-Président** : Mr Patrick d'Ussel, Président de la section Limousin propriétaire à Neuvic (19)
- **Trésorier** : Mr Eric Lorrain, propriétaire à Ciry-le-Noble (71)
- **Secrétaire** : Mlle Elisabeth Brodin, propriétaire à Isles (87)
- **Administrateur** : Mr David Newhouse, propriétaire à Poussanges (23)
- **Administrateur** : Mr Claude Baillet, propriétaire à Prauthoy (52)
- **Administrateur** : Mr Guy de Selve, propriétaire à Saint Exupéry les Roches (19)
- **Administrateur** : Mr Stéphane Corée, Directeur des Comptoirs des Bois de Brive (19)
- **Administrateur** : Mr Daniel Fischer, propriétaire à Pionsat (63)
- **Administrateur** : Mr Jean-Paul Rebeix, propriétaire à Saint Etienne aux Clos (19)
- **Administrateur** : Mr Daniel Bartholoni, propriétaire à Noirétable (42)
- **Administrateur** : Mr Michel Couzelas, propriétaire à Aix (19)
- **Administrateur** : Mr Marc Pélissonnier, propriétaire à Pont de Pany (21)
- **Administrateur** : Mr Gilles de Thoury, propriétaire à Rouy (58)
- **Administrateur** : Mr Paul Burillier, propriétaire à Vérosvres (71)
- **Administrateur** : Mr Renaud Abord de Chatillon, propriétaire à Sommant (58)
- **Administrateur** : Mr Amaury d'Hauteville, propriétaire à Broye (71)
- **Administrateur** : Mr Jean de Laguiche, propriétaire à Saint Bonnet de Joux (71)
- **Administrateur** : Mr Hubert Pabion, propriétaire à Neuvy le Barrois (18)

## LES VENTES GROUPEES

Ce système de mise en marché subsiste. Cela, malgré une demande de plus en plus forte des clients bois pour s'assurer par contrats d'approvisionnement, une fourniture régulière en produits triés selon leurs besoins (95% des volumes commercialisés par CFBL le sont par contrats).

Cependant, votre coopérative continue à organiser ou à participer à des ventes groupées. En effet, l'appel d'offres reste intéressant pour quelques lots de qualité très exceptionnelle et certains propriétaires souhaitent vendre par ce biais. Toutefois, la vente groupée n'empêche pas (notamment pour le chêne) de préparer les bois et de les trier pour ne proposer que la « crème ». C'est ce qui se fait le plus souvent pour la vente de Clamecy.

Voyez ci-dessous le calendrier des prochaines ventes :

**CLAMECY** (vente essentiellement de chênes). Elle est organisée en collaboration avec la coopérative GEDEFY le mardi 7 octobre à 10 h à la mairie de Clamecy.

**SAULIEU** (traditionnelle vente de résineux) se déroulera le mercredi 12 novembre à la salle polyvalente de Saulieu.

**LIMOGES (LANAUD)** La vente de l'Union Régionale des Syndicats de Propriétaires Forestiers du Limousin à laquelle participe traditionnellement CFBL aura lieu à l'automne prochain.

Richard Lacheze  
Responsable communication  
richard.lacheze@cfbl.fr

## LA TOTALITÉ DES BUREAUX EST CONSERVÉE

**A** partir du 1<sup>er</sup> octobre les bureaux de **Chenôve** sont transférés à **Dijon 14 rue Pierre de Coubertin** (dans le quartier de Mirande).

Le bureau d'**Autun**, est conservé et l'équipe y est renforcée avec le recrutement de Edouard Bonnafoux qui vient seconder David Lêchevin dès le 1<sup>er</sup> septembre. En revanche, le secrétariat est transféré sur Dijon.

Cette restructuration permettra d'améliorer la performance du pôle administratif et d'établir une communication téléphonique constante avec tous les secrétariats. Pour les bureaux de **La Roche Vineuse, de Nevers et d'Ussel**, l'organisation restera telle qu'elle existait.

Par ailleurs, la construction des locaux (bureau et hangar) sur la **ZA de Beausoleil à Uzerche (19)** est terminée. Cette nouvelle base permettra de mieux desservir l'ouest de la Corrèze et le sud de la Haute-Vienne. Elle servira essentiellement de base aux techniciens du secteur : Stéphane Patou, David Plenecassagne, Julien Robial et au nouvel apprenti (les services administratifs resteront ceux d'Ussel). Son hangar servira de support logistique pour le stockage et la distribution des produits et fournitures.

Coordonnées de  
« Beausoleil »  
Tél : 05 55 73 49 77

## Personnel

Le 9 mai 2003, Marie de l'Estoile Présidente de l'Union de la Coopération Forestière Française a remis le grade de chevalier du mérite agricole à Lionel Say.

Depuis le 7 juin de cette année, Catherin de Rivoire est l'heureux papa de la petite Jehanne.

Le 5 juillet dernier, notre commercial « Espagne » Mikel Anton Akizu a épousé Anna par une belle journée, basque et ensoleillée ...

Le 12 juillet, Bertrand Chapelant a épousé Stéphanie Malsoute à Saint Angel (19).

Enfin, le 9 août, Carole Guillot a mis au monde la petite Chloé.